

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 26 octobre 2018

## COMPTE RENDU

de la séance du Conseil Municipal qui a eu lieu le 26 octobre 2018 à 18h30, à la salle Jean Monnet.

\*\*\*\*\*

La convocation à cette séance, avec indication de l'ordre du jour, a été adressée à chaque membre le 19 octobre 2018.

**Ont assisté à la séance, sous la présidence de M. Christian GLIECH, Maire :** Mmes et MM.

HUCK Jean-Claude, KOCHERT Jacky, FEYEREISEN-HAINE Evelyne, MATTER Isabelle, GAUTIER Julien, SCHWEINBERG Nadine, KELLER Martial, GREBMAYER Sabine, FISCHER Etienne, WENDLING Anne-Marie, WECKER Elisabeth, CAN Veysel, CADENE-SCHULIK Francine, EHRISMANN Etienne, GRUSSEMER-HOFFSCHIER Vincianne, HANNIG Elisabeth, AKSOY Zehra, DAMBACHER Sandra, PFEFFER Jean-Louis, DHEURLE Joëlle, KOEBEL Patrick, KRIEGER André

**Etaient excusés (avec procuration de vote) :**

M. PIQUARD Jean-Louis qui a donné procuration à Mme MATTER Isabelle  
Mme WENNER Sylvie qui a donné procuration à M. HUCK Jean-Claude  
M. ABEELACK Boz qui a donné procuration à Mme CADENE-SCHULIK Francine  
M. TYBURN Jean-Max qui a donné procuration à M. PFEFFER Jean-Louis  
M. FISCHER Joseph qui a donné procuration à Mme DAMBACHER Sandra  
Mme FISCHER-JUNCK Sandra qui a donné procuration à Mme DHEURLE Joëlle

### **Le quorum pour délibérer est atteint lors de la séance**

\*\*\*\*\*

M. Jacky KOCHERT, Adjoint au Maire, est désigné comme secrétaire et M. André REINWALT, secrétaire adjoint.

Délibérations transmises à la Préfecture le 06/11/2018 et publiées par affichage le 07/11/2018.

\*\*\*\*\*

M. le Maire passe ensuite à l'ordre du jour (un point d'information 16. COMMUNICATION DE L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL AUTORISANT LA SOCIÉTÉ SAS BIOMETHA À EXPLOITER UNE INSTALLATION DE MÉTHANISATION est rajouté à l'ordre du jour suite au courrier de la Préfecture réceptionné le 23 octobre).

1. ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2018
2. PRÉSENTATION PROJET INTERREG AEP – ADDUCTION D'EAU POTABLE
3. ATTRIBUTION DES PRIX POUR LE CONCOURS DE FLEURISSEMENT 2018
4. DEMANDES DE SUBVENTION
  - 4.1. ASSOCIATION EX-NIHILO
  - 4.2. ASSOCIATION DES FAMILLES DE WEILER
  - 4.3. ASSOCIATION FESTIVAL INTERNATIONAL DE MUSIQUE DE WISSEMBOURG
5. DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°2 - BUDGET VILLE
6. GESTION DES CREDITS EN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET EN CREDITS DE PAIEMENT
7. CONVENTIONS SAISONS CULTURELLES
  - 7.1. CONVENTIONS NEF – RÉSIDENCE D'ARTISTE- FACTEURS COMMUNS – PÉRIODE 2018 À 2020
  - 7.2. CONVENTIONS LIÉES À LA SAISON CULTURELLE 2018/2019
8. CONVENTION AVEC LA LIGUE CONTRE LE CANCER
9. CESSION VILLE DE WISSEMBOURG ./ . MONSIEUR ET MADAME AKSOY

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 26 octobre 2018

10. CESSION VILLE DE WISSEMBOURG ./ MONSIEUR ET MADAME DUMAN
11. DÉNOMINATION DE RUE
12. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
13. MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE WISSEMBOURG
14. OPPOSITION AU TRANSFERT DES COMPÉTENCES EAU ET ASSAINISSEMENT À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE WISSEMBOURG
15. COMMUNICATION RAPPORT D'ACTIVITÉS 2017 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE WISSEMBOURG
16. COMMUNICATION DE L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL AUTORISANT LA SOCIÉTÉ SAS BIOMETHA À EXPLOITER UNE INSTALLATION DE MÉTHANISATION
17. DIVERS

---

\*\*\*\**Séance publique*\*\*\*\*

---

## **1. ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2018**

Un exemplaire de ce compte-rendu a été adressé par mail à chaque conseiller le 19 octobre 2018.

Le Conseil Municipal a approuvé ce compte-rendu à l'unanimité des membres présents. La rédaction du point 12 du compte-rendu est modifiée comme suit : "Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt deux voix pour, quatre abstentions (Jean-Max TYBURN, Jean-Louis PFEFFER et par procuration Sandra DAMBACHER et Joseph FISCHER) et deux voix contre (Joëlle DHEURLE et Sandra FISCHER-JUNCK)...".

## **2. PRÉSENTATION PROJET INTERREG AEP – ADDUCTION D'EAU POTABLE**

Actuellement, la Ville de Wissembourg est partiellement alimentée en eau potable par un forage situé en Allemagne et géré par la Verbandsgemeinde de Bad Bergzabern.

Ce réseau a été réalisé dans les années 2000 et a pu bénéficier d'aides financières européennes dans le cadre d'un projet Interreg.

Cette alimentation, au travers de différentes interconnexions, permet de sécuriser l'alimentation en eau potable de Wissembourg mais également des syndicats voisins.

Cependant, pour des raisons techniques, il n'y a aucune possibilité à ce jour de livrer de l'eau dans le sens Wissembourg vers la Verbandsgemeinde Bad Bergzabern.

La Ville de Wissembourg et la Verbandsgemeinde Bad Bergzabern en association avec la Ville de Bad Bergzabern et le Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable de la Région de Wissembourg prévoit le lancement de ce projet dans le cadre d'une nouvelle opération Interreg.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents** d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires pour lancer cette opération et permettre de solliciter la prise en compte du projet dans le cadre du programme Interreg V.

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 26 octobre 2018

## 3. ATTRIBUTION DES PRIX POUR LE CONCOURS DE FLEURISSEMENT 2018

Vu la proposition de la commission de fleurissement,  
Vu l'avis favorable et unanime de la commission des finances,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents** d'attribuer pour 2018 des prix pour le concours de fleurissement comme suit :

Toutes catégories confondues (sauf commerces)	Wissembourg	Altenstadt
Prix "Spécifiques" - 130€	Mme BOELLINGER Irmgard M. WEIGEL André	
Premier prix – 110 €	M. et Mme KOLB Louis et Céline	
Deuxième prix – 100 €	Mme FISCHER Laurence M. OLLAND Jean-Paul Mme VOGEL Chantal	Mme HIEBEL Liliane M. HAUSSER Jean-Marie
Troisième prix – 90 €	M. SCHAUER Dominique Mme LEHMANN Gerlinde M. et Mme BOELLINGER Bruno et Sabine Mme MERCK Chantal M. BRUNNER Désiré	M. et Mme HIEBEL Jean-Marie et Geneviève Mme MIELLE Agnès
Quatrième prix – 75 €	Mme STEPHAN Corine M. BECKER Jean-Claude M. GOETZ Marcel Mme HEMMERLE Véronique Mme SCHALCK Marie- Elisabeth	Mme DORE Erika M. BALL Robert Mme SCHMITT Adrienne
Cinquième prix - 50€	Mme PACHOD Denise M. SCHIMPF Christophe M. VINCENT Claude Mme BAUM Astride Mme GUERRE Pudji Mme MOOG Francine M. KORNETZKY Rémi Mme GAGLIARDI Nathalie Mme RAULAND Annie Mme FAUTH Liselotte M. VOGEL Rémi M. KREBS René Mme BOURRELIER Maïté M. JOEDICKE Paul Mme HAFFNER M. VASSEUR- MULLER M. BERGMANN André MME ARNOLD Alexandra (Kern Masson) Mme BAUM HOYNDORF Aurélie M. MULLER Marcel M. BURG Thierry	Mme GANNAT Christine M. HITSCHLER Joseph M. MERCK Patrice Mme LUTZ Marie-Louise M. DEFOSSET Jean-Claude

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 26 octobre 2018

<b>Sixième prix - 30€</b>	M. SCHWEINBERG Mickaël Mme RUBY Annette Mme GINI Suzanne M. WITZ Jacky Mme ACKER Mme JESCHEWITZ Gisela M. MULLER Marcel	Mme SCHNEIDER
<b>Septième prix - 20€</b>	Mme BRETON Aline M. MARCADELLA Claude Mme DUFOUR Jacqueline M. BOELLINGER Benedikt Mme BUSALB Vanessa	Mme HOARAU Anne-Marie Mme BERGMANN Tatiana M. THOMAS Vincent
<b>Prix spécial "environnement" - 50€</b>	M. LAUNAY Mathieu	
<b>Prix spécial "Résidence Abrapa" - 80 €</b>	MM. Roger BUSALB et Théodore SCHNEIDER pour l'ensemble de la Résidence ABRAPA	

<b>Commerces et autres</b>	
<b>Premier prix – 100 €</b>	Pâtisserie "Au petit kougelhopf" Rotisserie "Belle Vue" Altstadt
<b>Deuxième prix – 80 €</b>	Institut Frimousse Hostellerie du Cygne Restaurant "Au Saumon" Pharmacie Billmann
<b>Troisième prix – 70€</b>	Restaurant "La Croix d'Or" Restaurant de l'Europe Pâtisserie Rébert Bijouterie Delphine Coiffure Joseph Stoll
<b>Quatrième prix – 50 €</b>	O Bon Savon Pharmacie Schoerle
<b>Cinquième prix – 30 €</b>	Restaurant "La Walk" Restaurant "La Mirabelle" Coiffure Schalck

Le montant total des prix s'élève à 4 990 €.

Les crédits sont prévus à l'art. 6714 fct. 823 du budget de l'exercice 2018.

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 26 octobre 2018

## 4. DEMANDES DE SUBVENTION

### 4.1. ASSOCIATION EX-NIHILO

L'association Ex-Nihilo souhaite organiser les 1, 2, 8 et 9 décembre 2018 (8 représentations + 2 en option le 15/12/2018) une promenade contée de Noël intitulée "le Manoir magique de Christkindel" dans la vieille ville de Wissembourg. A ce titre, cette association sollicite le versement d'une subvention de 1 000 € de la Ville de Wissembourg.

Voici, pour information, les dépenses prévisionnelles ainsi que le financement prévisionnel de ces spectacles :

Dépenses prévisionnelles :

- location équipements techniques	3 100 € (éclairage, sonorisation,...)
- pyrotechnie	3 000 €
- décors	4 000 €
- frais de communication	650 €
- frais de costumes	1 800 € (location + fabrication)
- assurance RC	500 €
- frais d'organisation	450 €
TOTAL	<u>13 500 €</u>

Financement prévisionnel :

- subvention Ville de Wissembourg	1 000 €
- billetterie	7 500 € (adulte 9 € ; enfant -5 à 12 ans- 6 €)
- sponsors/mécènes	<u>5 000 €</u>
TOTAL	13 500 €

Les crédits sont prévus à l'article 657499 fonction 025 du budget de l'exercice 2018.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents** le versement d'une subvention de 1 000 € à l'association Ex-Nihilo dans les conditions exposées ci-dessus.

### 4.2. ASSOCIATION DES FAMILLES DE WEILER

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents** le versement d'une subvention de 665 € à l'Association des Familles de Weiler. Cette subvention est destinée à couvrir le montant de la taxe foncière 2018 payé par cette association.

Les crédits sont prévus à l'article 657499 fonction 025 du budget de l'exercice 2018.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 26 octobre 2018

## 4.3. ASSOCIATION FESTIVAL INTERNATIONAL DE MUSIQUE DE WISSEMBOURG

Dans le cadre de l'organisation, par l'association du Festival International de Musique de Wissembourg, en collaboration avec des musiciens du festival et des étudiants de l'Académie de musique de Bâle, de 9 concerts du dimanche qui se dérouleront durant la période d'octobre 2018 à juin 2019 (+ 5 concerts durant la période de Noël 2018), **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt trois voix pour et six abstentions (Sandra DAMBACHER, Jean-Louis PFEFFER, Joëlle DHEURLE et par procuration Jean-Max TYBURN, Joseph FISCHER et Sandra FISCHER-JUNCK)**

- le versement d'une subvention de 4 000 € à cette association.

Cette subvention est destinée notamment à couvrir les frais d'organisation ainsi que les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration des artistes.

- d'autoriser M. le Maire à signer un avenant n°1 à la convention financière du 10/08/2018 contractée avec cette association.

Les crédits sont prévus à l'article 657499 fonction 025 du budget de l'exercice 2018.

La commission des finances a émis un avis favorable avec une abstention.

## 5. DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°2 - BUDGET VILLE

Dans le cadre d'un réajustement des dépenses d'investissement du budget ville 2018, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt trois voix pour et six abstentions (Sandra DAMBACHER, Jean-Louis PFEFFER, Joëlle DHEURLE et par procuration Jean-Max TYBURN, Joseph FISCHER et Sandra FISCHER-JUNCK)** d'approuver la décision budgétaire modificative suivante :

Compte	n° compte	Intitulé	Situation ancienne	Modifications	Situation nouvelle	Observations
Dépenses d'investissement	21318 prog 651 fct 020	Travaux ancienne synagogue - archives	650 000 €	+ 25 000 €	675 000 €	augmentation liée au choix de la mise en place d'un nouveau raccordement de chauffage (ancien inadapté)
Dépenses d'investissement	21318 prog 678 fct 020	Travaux centre technique - ateliers	65 000 €	- 30 000 €	35 000 €	transfert d'une partie des crédits en achat de matériels pour les ateliers
Dépenses d'investissement	21318 fct 324	Travaux église Sts Pierre et Paul - vitraux	180 000 €	+ 40 000 €	220 000 €	les travaux avancent plus vite que prévus
Dépenses d'investissement	21312 fct 212	Travaux école St Jean	3 000 €	+ 30 000 €	33 000 €	installation nouvelles fenêtres
Dépenses d'investissement	21312 prog 4826 fct 211	Travaux école Leszczynska	62 000 €	- 30 000 €	32 000 €	transfert des crédits disponibles à l'école St Jean

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 26 octobre 2018

Dépenses d'investissement	21312 prog 4825 fct 211	Travaux école de l'Europe	5 000 €	+ 3 000 €	8 000 €	Pose nouvelles fenêtres
Dépenses d'investissement	21312 prog 48213 fct 212	Travaux école Wentzel	0 €	+ 1 000 €	1 000 €	travaux faux-plafond suite à une infiltration
Dépenses d'investissement	21318 fct 324	Travaux église St Jean	15 000 €	- 10 000 €	5 000 €	travaux repoussés ultérieurement
Dépenses d'investissement	21318 prog 652 fct 020	Travaux bâtiment - Bois de France	25 000 €	+ 55 000 €	80 000 €	travaux urgent de démolition de la cheminée (problème de sécurité)
Dépenses d'investissement	21318 prog 512 fct 413	Travaux piscine	30 000 €	- 27 000 €	3 000 €	moins de travaux réalisés en 2018
Dépenses d'investissement	2031 prog 707 fct 020	Diagnostic + programmation ancienne Sous-préfecture	66 000 €	- 43 000 €	23 000 €	réajustement des dépenses sur 2018
Dépenses d'investissement	21318 fct 020	Diagnostic amiante - bâtiments communaux	15 000 €	+ 3 000 €	18 000 €	réajustement de l'enveloppe financière suite consultation des entreprises
Dépenses d'investissement	2151 prog 610 fct 822	Travaux traversée Altstadt	79 000 €	- 12 000 €	67 000 €	réajustement du solde des dépenses à verser
Dépenses d'investissement	2151 prog 723 fct 822	Travaux voirie Place des Carmes	80 000 €	- 12 000 €	68 000 €	travaux réalisés en 2018 - réajustement des dépenses
Dépenses d'investissement	2151 prog 724 fct 822	Travaux voirie Place de la Fausse Porte	40 000 €	- 7 000 €	33 000 €	travaux réalisés en 2018 - réajustement des dépenses
Dépenses d'investissement	2151 prog 725 fct 822	Travaux voirie accès lotissement Im Bockler	20 000 €	- 10 000 €	10 000 €	moins de travaux que prévus
Dépenses d'investissement	2151 prog 726 fct 822	Travaux Rue St Jean	70 000 €	+ 15 000 €	85 000 €	enveloppe financière complémentaire suite consultation des entreprises
Dépenses d'investissement	2151 prog 727 fct 822	Travaux liaison piétonne Rue Château d'eau - Turckheim	42 000 €	+ 4 000 €	46 000 €	enveloppe financière complémentaire suite consultation des entreprises
Dépenses d'investissement	2151 prog 564 fct 822	Travaux extension voirie	110 000 €	+ 10 000 €	120 000 €	Travaux complémentaires d'abaissement de trottoirs

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 26 octobre 2018

Dépenses d'investissement	2152 prog 527 fct 814	Travaux éclairage public	70 000 €	+ 2 000 €	72 000 €	réajustement de l'enveloppe financière suite à des sinistres
Dépenses d'investissement	2113 fct 831	Travaux berges de la Lauter	10 000 €	+ 2 000 €	12 000 €	réajustement de l'enveloppe financière suite consultation des entreprises
Dépenses d'investissement	2128 prog 710 fct 113	Travaux défense contre incendie - Rue de l'Industrie	15 000 €	- 15 000 €	0 €	travaux repoussés ultérieurement
Dépenses d'investissement	20422 fct 020	Subvention d'équipement (travaux électrification loi SRU)	20 000 €	- 10 000 €	10 000 €	réajustement de l'enveloppe pour 2018
Dépenses d'investissement	2184 prog 651 fct 020	Achat mobilier - archives	150 000 €	- 10 000 €	140 000 €	réajustement par rapport aux besoins réels
Dépenses d'investissement	2182 fct 810	Achat camion nacelle	80 000 €	- 10 000 €	70 000 €	réajustement par rapport à la dépense réalisée en 2018
Dépenses d'investissement	2182 fct 810	Achat véhicule ST	0 €	+ 20 000 €	20 000 €	en remplacement d'un véhicule en fin de vie
Dépenses d'investissement	2121 fct 026	Plantations - cimetière	8 000 €	- 8 000 €	0 €	repoussés ultérieurement
Dépenses d'investissement	2188 prog 678 fct 020	Achat matériel - atelier Centre Technique	48 000 €	+ 20 000 €	68 000 €	achat matériels complémentaires
Dépenses d'investissement	2188 fct 024	Achat plancher pour estrade	12 000 €	- 6 000 €	6 000 €	moins coûteux que prévus
Dépenses d'investissement	2188 fct 413	Achat matériel filtrage + pompe piscine	0 €	+ 10 000 €	10 000 €	achat nouvelle pompe en remplacement de l'ancienne qui ne fonctionne plus

Cette décision budgétaire modificative tient lieu de décision modificative n° 2.

La commission des finances a émis un avis favorable avec une abstention.

## **6. GESTION DES CREDITS EN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET EN CREDITS DE PAIEMENT**

Suite à la décision budgétaire modificative n°2 du budget Ville, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt trois voix pour et six abstentions (Sandra DAMBACHER, Jean-Louis PFEFFER, Joëlle DHEURLE et par procuration Jean-Max TYBURN, Joseph FISCHER et Sandra FISCHER-JUNCK)** un réajustement des opérations suivantes traitées en autorisations de programmes et en crédits de paiement :



# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 26 octobre 2018

Imputation budgétaire	N° AP	Durée	Intitulé	Montant AP (TTC) en €	Montant des CP (TTC) en €						
					2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
21318 + 2184 + 2188 prog. 678 fct 020	001/2015	4 ans	Travaux création ateliers – centre technique	312 000	0	1 000	21 000	170 000	120 000	0	0
21318 prog. 651 fct 020	001/2016	5 ans	Travaux archives (ancienne synagogue)	1 870 000	14 000	31 000	100 000	1 050 000	675 000	0	0
2151 + 2152 prog. 610 fct 022	002/2016	3 ans	Travaux traversée Altenstadt 2°TR (voirie + réseaux secs)	998 000	0	0	138 000	793 000	67 000	0	0
21318 fct 324	002/2018	3 ans	Travaux de réhabilitation des vitraux du chœur et des voûtes de l'abbatiale Sts Pierre et Paul	965 000	0	0	0	7 000	220 000	738 000	0

Le financement prévisionnel de ces autorisations de programmes est le suivant :

AP n°001/2015 : Création ateliers municipaux au centre technique

Autofinancement + emprunts	196 920 €
Etat (au titre de la DETR)	43 900 €
Etat (au titre de la TDIL)	20 000 €
Remboursement TVA (FCTVA)	<u>51 180 €</u>
<b>TOTAL</b>	<b>312 000 €</b>

AP n°001/2016 : Archives (ancienne synagogue)

Autofinancement + emprunts	826 476 €
Département du Bas-Rhin	270 248 €
ETAT (DRAC archives)	80 000 €
ETAT (fonds de soutien à l'investissement public)	131 059 €
ETAT (enveloppe musée)	130 462 €
REGION ALSACE	125 000 €
Remboursement TVA (FCTVA)	<u>306 755 €</u>
<b>TOTAL</b>	<b>1 870 000 €</b>

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 26 octobre 2018

## AP n°002/2016 : traversée Altenstadt 2°TR

Autofinancement + emprunts	802 634 €
Département du Bas-Rhin	31 654 €
Remboursement TVA (FCTVA)	<u>163 712 €</u>
TOTAL	998 000 €

## AP n°002/2018 : réhabilitation des vitraux du chœur et des voûtes de l'abbatiale Sts Pierre et Paul

Autofinancement	160 865 €
REGION GRAND EST	160 194 €**
ETAT (DRAC)	330 642 €
Fabrique de l'église Sts Pierre et Paul	155 000 €
Remboursement TVA (FCTVA)	<u>158 299 €</u>
TOTAL	965 000 €

\*\* Montant non notifié à ce jour

La commission des finances a émis un avis favorable avec une abstention.

## 7. CONVENTIONS SAISONS CULTURELLES

### 7.1. CONVENTIONS NEF – RÉSIDENCE D'ARTISTE- FACTEURS COMMUNS – PÉRIODE 2018 À 2020

Le projet culturel et artistique 2018/2020 de la Nef prévoit une résidence d'artiste de la compagnie Facteurs Communs dont l'ambition est de concevoir des co-crétions originales et de sensibiliser le public à l'expression artistique.

Ce projet est éligible à des subventionnements notamment de la part de la Région et de la DRAC.

Dans le cadre de ce projet, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt sept voix pour et deux abstentions (Joëlle DHEURLE et par procuration Jean-Max TYBURN)** d'autoriser M. le Maire à signer les conventions de financement et leurs avenants ainsi que la convention pluriannuelle d'objectifs avec la DRAC et ses avenants.

### 7.2. CONVENTIONS LIÉES À LA SAISON CULTURELLE 2018/2019

**le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt sept voix pour et deux abstentions (Joëlle DHEURLE et par procuration Jean-Max TYBURN)** d'autoriser M. le Maire à signer les conventions de partenariat pour l'organisation de concerts ou d'évènements liés à la saison culturelle 2018-2019 dans et hors les murs de la Nef.

Le Conseil Municipal autorise dans les mêmes termes M. le Maire à solliciter toutes les subventions liées à la saison culturelle 2018/2019 et à signer les conventions de financement ainsi que les avenants à ces conventions.

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 26 octobre 2018

## **8. CONVENTION AVEC LA LIGUE CONTRE LE CANCER**

Dans le cadre de sa politique de santé publique visant à protéger la population de son territoire contre les effets néfastes pour la santé liés au tabagisme, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents** d'autoriser M. le Maire à signer une convention avec le Comité du Bas-Rhin de la Ligue Nationale contre le Cancer (association régie par la loi de 1901 et reconnue d'utilité publique) pour la création d'espaces sans tabac.

Dans un premier temps, l'ensemble des aires de jeux seront concernées, des panneaux d'informations seront achetés et installés par la Ville sur les différents sites.

## **9. CESSION VILLE DE WISSEMBOURG ./ MONSIEUR ET MADAME AKSOY**

Vu la déclaration de candidature présentée par Madame Zehra AKSOY et Monsieur Dursun-Kursat AKSOY, demeurant à 67160 WISSEMBOURG, 16, Boulevard de Clémenceau,  
Vu l'avis France Domaine du 22 juin 2018 n°2018-544V0569,

Vu le règlement de commercialisation,

Vu la délibération du 31 janvier 2014 point n°3, portant engagement de commercialisation et fixation des prix de vente des terrains à bâtir,

Vu l'attestation bancaire de bonne tenue de compte présentée par le couple,

Vu la délibération du 30 septembre 2016 portant cession d'un lot à Monsieur MADJI MABOU,

Vu le courrier de désistement du Monsieur WADJI MABOU en date du 5 avril 2017,

Vu l'avis favorable avec une abstention de la commission des finances,

La délibération N°12 "Cession Ville de Wissembourg ./ WADJI MABOU" du 30 septembre 2016 est retirée.

**Le Conseil Municipal (Mme Zehra AKSOY ne participe pas au vote), après en avoir délibéré, décide avec vingt deux voix pour et six abstentions (Sandra DAMBACHER, Jean-Louis PFEFFER, Joëlle DHEURLE et par procuration Jean-Max TYBURN, Joseph FISCHER et Sandra FISCHER-JUNCK) d'autoriser**

- la vente au profit de Madame Zehra AKSOY et Monsieur Dursun-Kursat AKSOY, ou à tout autre personne physique ou morale devant se substituer, le terrain situé dans le lotissement GUMBERLE :

**Lot n°4 d'une contenance de 4,39 ares et de 2,07 ares de jardin situé en zones 1AU2 et UJ du PLUi en vigueur.**

Dans les conditions suivantes et conformément au règlement de commercialisation :

Dénomination cadastrale provisoire	Prix à l'are	Prix HT
Préfixe 007 Section F n° 925/164	11 500 € (terrain) 4 000 € (jardin)	58 765 €

La présente vente se fera selon le régime de TVA applicable.

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 26 octobre 2018

- M. le Maire à signer l'acte authentique ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette cession.

## **10. CESSION VILLE DE WISSEMBOURG ./ MONSIEUR ET MADAME DUMAN**

Vu la déclaration de candidature présentée par Madame Nazli DUMAN et Monsieur Bekir DUMAN, demeurant à 67160 WISSEMBOURG, 12, Rue Vauban,  
Vu l'avis France Domaine du 22 juin 2018 n°2018-544V0569,  
Vu le règlement de commercialisation,  
Vu la délibération du 31 janvier 2014 point n°3, portant engagement de commercialisation et fixation des prix de vente des terrains à bâtir,  
Vu les garanties bancaires présentées par le couple,  
Vu l'avis favorable avec une abstention de la commission des finances,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt trois voix pour et six abstentions (Sandra DAMBACHER, Jean-Louis PFEFFER, Joëlle DHEURLE et par procuration Jean-Max TYBURN, Joseph FISCHER et Sandra FISCHER-JUNCK) d'autoriser**

- la vente au profit de Madame Nazli DUMAN et Monsieur Bekir DUMAN, ou à tout autre personne physique ou morale devant se substituer, le terrain situé dans le lotissement GUMBERLE :

**Lot n°14 d'une contenance de 5,53 ares situé en zone 1AU2 du PLUi en vigueur.**

Dans les conditions suivantes et conformément au règlement de commercialisation :

Dénomination cadastrale provisoire	Prix à l'are	Prix HT
Préfixe 007 Section F n° 946/164	11 500 €	63 595 €

La présente vente se fera selon le régime de TVA applicable.

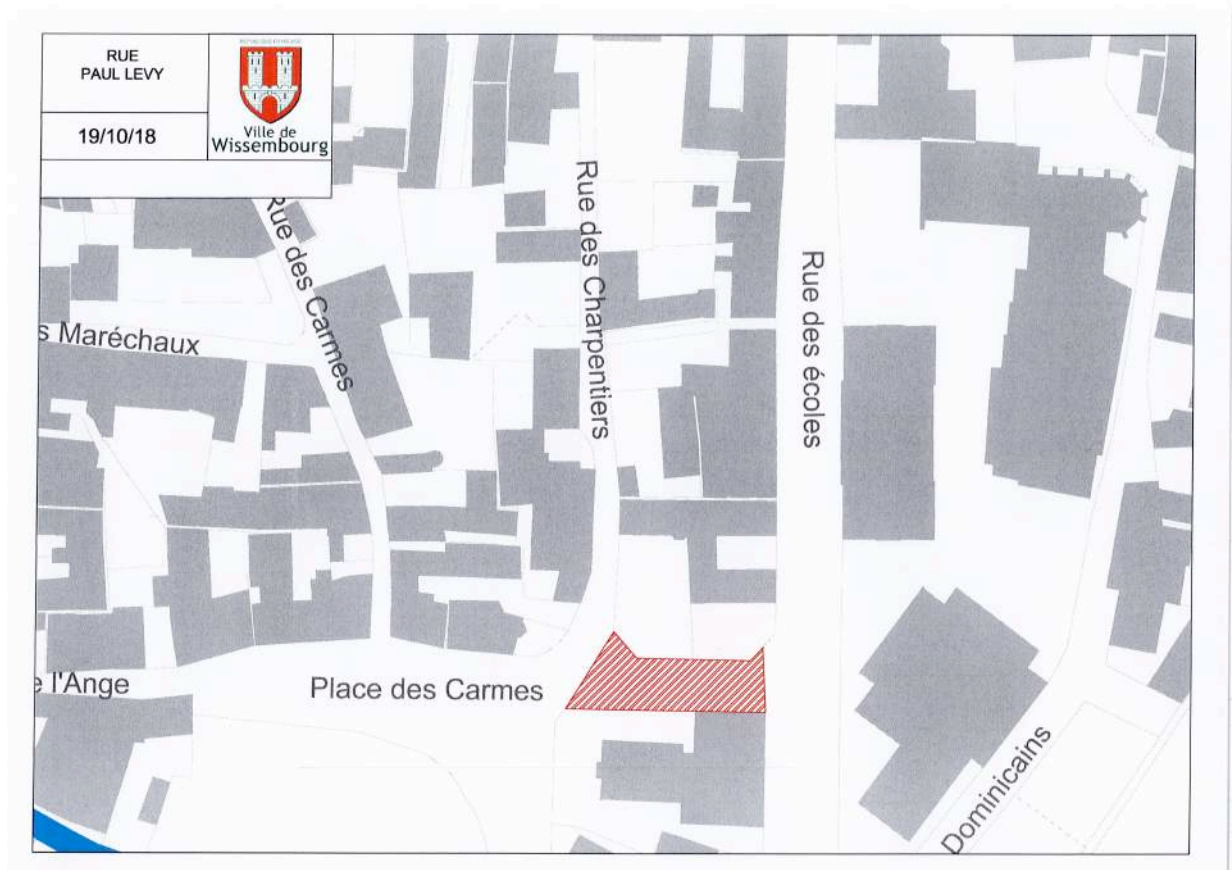
- M. le Maire à signer l'acte authentique ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette cession.

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 26 octobre 2018

## 11. DÉNOMINATION DE RUE



**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de dénommer la rue reliant la rue des Ecoles à la place des Carmes "Paul LEVY (1887 – 1962)".**

*Paul Lévy est né en 1887 à Seebach, village du Nord de l'Alsace. La famille s'est ensuite installée à Wissembourg où elle tenait un café. Parfaitement bilingue et biculturel, il a fait ses études à l'Université de Strasbourg et à la Sorbonne. Il mena, parallèlement à son métier de professeur d'allemand au lycée Kléber, des études poussées sur le parler alsacien qui le conduisirent à arpenter régulièrement l'Alsace et la Moselle à vélo pour y analyser dans le détail les variations dialectales.*

*En 1929, Paul Lévy prononce, en allemand, dix-huit "causeries" d'une quinzaine de minutes intitulées "Plaudereien über elsässische Sprache und Kultur" ("Causeries sur la langue et la littérature d'Alsace) sur les ondes de Radio-Strasbourg. Ces émissions visaient à instruire la population encore à 95 % germanophone (l'Alsacien est un dialecte germanique) de la singularité de leur situation linguistique. Aujourd'hui, près de neuf décennies plus tard, ces interventions sont publiées en français et enrichies de nombreuses notes en bas de page qui raviront spécialement les germanistes.*

*En 1933, inquiet de l'arrivée du nazisme au pouvoir de l'autre côté du Rhin, il s'installe à Paris en compagnie de son épouse Elise Weil (originnaire de Bouxwiller) et de leur fille unique. Il passera les années de guerre caché dans son appartement parisien avant d'être réintégré dans l'Education nationale à la Libération. A la fin de sa vie, il publia des travaux consacrés au judéo-alsacien, au yiddish et aux patronymes juifs.*

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 26 octobre 2018

## **12. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents** la création, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2018 :

- d'un poste permanent à temps complet à raison de 35/35èmes d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe , IB 351 – IB 479

Et la suppression :

- d'un poste d'adjoint territorial du patrimoine.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2018.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

## **13. MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE WISSEMBOURG**

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg en date du 24 septembre 2018,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents** la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg comme suit :

- COMPÉTENCES FACULTATIVES :

- Animation du service des sports
- Soutien à l'utilisation des équipements structurants du territoire pour les clubs de natation affiliés à la Fédération Française de Natation ayant une dimension communautaire voire supra communautaire
- Soutien à l'organisation et à la participation de manifestations liées à la natation de compétition d'un niveau supra communautaire.

## **14. OPPOSITION AU TRANSFERT DES COMPÉTENCES EAU ET ASSAINISSEMENT À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE WISSEMBOURG**

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi NOTRe,

Vu la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes,

Vu la circulaire N°NOR ARCB1619996N du 13 juillet 2016 relative aux incidences de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République sur l'exercice des compétences "eau" et "assainissement" par les établissements publics de coopération intercommunale,

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 26 octobre 2018

Vu la circulaire N°NOR INTB1718472N du 18 septembre 2017 relative à l'exercice des compétences "eau" et "assainissement" par les établissements publics de coopération intercommunale,

Vu l'instruction relative à l'application de la loi n° 2018-702 du 3 août 2018, relative à la mise en œuvre du transfert des compétences "eau" et "assainissement" aux communautés de communes,

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République prévoit dans ses articles 64 et 66 le transfert, à titre obligatoire, des compétences eau et assainissement aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Au regard des difficultés rencontrées dans de nombreux territoires, des assouplissements ont été introduits par la loi n° 2018-702 du 3 août 2018. Cette loi permet notamment aux communes membres des communautés de communes qui n'exercent pas les compétences relatives à l'eau ou à l'assainissement à sa date de publication de s'opposer au transfert obligatoire, de ces deux compétences, ou de l'une d'entre elles, si avant le 1<sup>er</sup> juillet 2019, au moins 25 % des communes membres de la communauté de communes représentant au moins 20 % de la population délibèrent en ce sens. **En ce cas, le transfert de compétences prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2026.**

**Considérant le contexte local et les délais nécessaires à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement à la communauté de communes du Pays de Wissembourg,**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :**

- de s'opposer au transfert des compétences eau et assainissement à la communauté de communes du Pays de Wissembourg, afin de reporter la date du transfert obligatoire du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 1<sup>er</sup> janvier 2026,
- de demander au conseil communautaire de la communauté de communes du Pays de Wissembourg de prendre acte de la présente délibération,
- d'autoriser M. le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

\*\*\*\*Informations\*\*\*\*

## **15. COMMUNICATION RAPPORT D'ACTIVITÉS 2017 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE WISSEMBOURG**

Le Conseil Municipal a pris acte du rapport d'activités élaboré par la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg pour l'exercice 2017.

## **16. COMMUNICATION DE L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL AUTORISANT LA SOCIÉTÉ SAS BIOMETHA À EXPLOITER UNE INSTALLATION DE MÉTHANISATION**

Vu le courrier de la Préfecture du 16 octobre réceptionné le 23 octobre,

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 26 octobre 2018

Vu l'arrêté préfectoral du 20 septembre 2018 autorisant la société SAS BIOMETHA à exploiter une installation de méthanisation et à valoriser par épandage les digestats issus de la méthanisation Route de Schleithal à Wissembourg,

En vue de l'information des tiers, une copie de l'arrêté est consultable au service urbanisme de la Ville et un extrait de l'arrêté est affiché à la Mairie.

Le Conseil Municipal a pris acte de la communication de cet arrêté.

## 17. DIVERS

➤ **Prochaine séance du Conseil Municipal :** 7 décembre à Altenstadt

➤ **Prochaines manifestations :**

**Concert du groupement des Harmonies de Wissembourg** - Samedi 27 octobre à 20h - La Nef

**Cinéma** - Mardi 30 octobre à 14h : Okko et les fantômes – à 16h : La prophétie de l'horloge

**Sélections à Wissembourg : Tout le monde veut prendre sa place** - Mardi 30 octobre

**Spectacle - Même pas peur... quoique** - Mercredi 31 octobre à 10h30 à la Médiathèque

**Cinéma** - Mercredi 31 octobre à 16h : Zombillénium – à 20h : Sans un bruit

**Expo des artistes locaux avec la participation des enfants de l'école d'Altenstadt** à la salle communale d'Altenstadt - samedi 3 novembre de 14h à 18h et dimanche 4 novembre de 10h à 18h

**Concert : La Fine Bouche** - Dimanche 4 novembre 2018 à 11h à La Nef

**Conférence : Directives anticipées et prise en charge palliative** - Jeudi 8 novembre à 19h30 à La Nef - Organisée par le Centre Hospitalier Intercommunal de la Lauter Wissembourg

**Spectacle musical : Firmin et Hector** - Vendredi 9 novembre à 19h30 à La Saline

**Concert : Pour le plaisir de jouer par-dessus les frontières** par les Orchestres de Chambre de Wissembourg et de Landau - Samedi 10 novembre à 20h30 à La Nef

**Inauguration des archives municipales et réserves du musée** – Vendredi 9 novembre à 10h

**et portes ouvertes des archives municipales et réserves du musée** - Samedi 10 novembre de 14h à 17h et Dimanche 11 novembre de 10h à 17h

**Cérémonie du 11 novembre** au Monument aux Morts à 10h30

**Théâtre : Roméo et Juliette** - Mardi 13 novembre à 20h30 à La Nef

**Bébés lecteurs** - Mardi 13 novembre à 9h à la Médiathèque



# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 26 octobre 2018

**Heure du conte** - Samedi 17 novembre à 10h30 à la Médiathèque

**Concert : Tribute to Johnny Hallyday** - Samedi 17 novembre à 20h30 à La Nef

**Concert du dimanche** : Quatuor Gerhard - Dimanche 18 novembre à 17h à La Nef

**Concert musique du monde** : Leyla Mac Calla - Samedi 24 novembre à 20h30 à La Nef

**Cinéma** : Mercredi 28 novembre – à 16h : Yéti & Compagnie – à 20h : Le grand bain

**Ciné-Regards** : Les Gardiennes - Jeudi 29 novembre à 20h

**Cirque : Les Frère Colle - Jonglage percutant** - Vendredi 30 novembre à 19h30 à La Saline

**Bébés lecteurs** - Mardi 4 décembre à 9h à la Médiathèque de Wissembourg

**Cirque et musique : Baudruche** - Mercredi 5 décembre à 15h à La Saline

**Cinéma** : Mercredi 5 décembre - à 14h : Jean-Christophe et Winnie - à 16h : Johnny English contre-attaque

*Aucun autre point ne figurant plus à l'ordre du jour et aucun membre ne demandant plus la parole, M. le Maire lève la séance à 19h50.*